

Fête de la Musique

Scène ouverte

20 Juin 2025

Dossier d'inscription

Cadre réservé à l'administration :

Dossier complet : Oui Non Date d'arrivée du dossier : ____/____/2025

Vous êtes musicien, amateur, en solo ou en groupe, et vous souhaitez faire partager votre passion de la musique avec le public ?

A l'occasion de la **fête de la musique 2025**, la commune de Sainghin-en-Weppes encourage les passionnés à se rejoindre sur scène lors d'une soirée « **Scène Ouverte** » dans le Parc « Les Jardins du Théâtre » **le vendredi 20 juin 2025 de 19h à 22h.**

La durée de la prestation y comprise le temps d'installation est de 45min maximum. L'ordre de passage sera communiqué par mail par le service Culture.

Si vous souhaitez candidater, merci de remplir l'ensemble des informations du formulaire ci-dessous.

Dossier à retourner rempli avant le 26 avril 2025 à :
communication-culture@sainghin-en-weppes.fr.

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS

INFORMATIONS

• Nom artiste / groupe : _____

• Quel type de musique jouez-vous ? _____

• Quel statut avez-vous ? Amateur Étudiant en école de musique

• Présentation en quelques lignes de l'artiste/groupe :

• Votre groupe propose plutôt : Des compositions Des reprises Les deux

Site internet / réseaux sociaux : _____

Lien son : _____

Lien vidéo : _____

Joindre une affiche/une photo de votre groupe qui permettra d'illustrer votre prestation.

INFORMATIONS SUR LE GROUPE ET TECHNIQUE

• Nombre de musiciens : _____

• Instruments : (Ex : 1 guitariste, 1 batteur, etc.) : _____

• Le groupe s'est-il déjà produit en public ? oui non

• Avez-vous besoin d'électricité ? Oui Non

Scène ouverte 2025

Dossier d'inscription à la 1^{ère} édition

COORDONNÉES DU GROUPE

- Nom / Prénom du contact référent : _____
- Email du contact référent _____
- Mail du groupe (si existant) : _____
- Numéro de portable : _____
- Adresse du contact référent : _____

DISPONIBILITÉS DU GROUPE

- 19h à 20h 20h à 21h 21h à 22h

REMARQUES ET BESOINS PARTICULIERS

RETOUR DU FORMULAIRE avant le 26 avril 2025

- Par courriel à l'adresse suivante : communication-culture@sainghin-en-weppes.fr.
- En mairie, service Culture.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies. En participant à cette scène, vous accordez à la municipalité l'autorisation de vous prendre en photo pour diffusion sur ses différents supports de communication.

Date : ___/___/ 2025

Signature :

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Pour les mineurs, joindre impérativement au dossier l'autorisation des parents ou représentants légaux (sur papier libre).

Règlement Général sur la Protection des Données : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer votre candidature. Les données enregistrées sont conservées 6 mois. Elles sont réservées à l'usage du service concerné et ne pourront être transmises, le cas échéant, qu'aux agents du service Culture. Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant par mail à communication-culture@sainghin-en-weppes.fr.

Scène ouverte 2025

Dossier d'inscription à la 1^{ère} édition

REGLEMENT « SCENE OUVERTE » DANS LE CADRE DE LA FETE DE LA MUSIQUE.

Dans le cadre de la fête de la musique, la scène ouverte est réservée, le vendredi 20 juin de 19h00 à 22h00 dans le Parc « Les Jardins du Théâtre » à des groupes de musiciens, de jeunes talents amateurs locaux afin de leur permettre de présenter un projet musical devant un public.

ARTICLE 1 : Conditions de candidature

La scène musicale est ouverte à tous les groupes, tous les chanteurs solistes, de toutes tendances musicales (pop, rock, électro, rap, reggae, variété...).

L'inscription à cette scène ouverte est gratuite. Tous les frais de déplacement et d'hébergement restent à la charge des candidats. Ces derniers ne recevront aucune rémunération et ne pourront prétendre à aucune indemnité de défraiement.

ARTICLE 2 : Modalités de participation

Pour s'inscrire, l'artiste ou le représentant légal du groupe devra renseigner les champs obligatoires indiquer sur le formulaire d'inscription du présent dossier, **le signer et l'envoyer au plus tard le 26 avril 2025.**

Attention les paroles des différents morceaux musicaux présentés ne doivent en aucun cas comporter des propos tendancieux, raciaux ou insultants pouvant porter atteinte aux personnes ou pouvant choquer le public. De même, il est interdit sur scène d'ôter ses vêtements.

Les participants mineurs devront obligatoirement joindre l'autorisation parentale, remplie par le tuteur légal. Tout défaut d'autorisation parentale annulera l'inscription et tout dossier arrivé hors délai ne sera pris en compte.

Pour chaque dossier le groupe devra fournir :

- Le formulaire d'inscription daté et signé.
- Le règlement dûment daté, signé et approuvé.
- L'autorisation parentale pour les mineurs.

ARTICLE 3 : Conditions d'accueil, sonorisation, instruments, éclairages

Les participants devront fournir et se produire avec leur propre instrument de musique et matériel de sonorisation.

L'organisateur met à disposition des groupes l'alimentation électrique. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de dégradations, pertes ou vols du matériel des participants. L'assurance de leur matériel sera à la charge des participants.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant dont le comportement ne respecte pas le présent règlement, les dispositions légales et réglementaires (consommation de produits illicites, état d'ébriété, violence de toute nature...) et pouvant porter préjudice.

Scène ouverte 2025

Dossier d'inscription à la 1^{ère} édition

ARTICLE 4 : Informatique et liberté

Les participants pourront être amenés à être filmés ou photographiés pendant leur prestation.

En s'inscrivant à la scène ouverte pour la fête de la musique de Sainghin-en-Weppes, ils s'engagent à accepter et autoriser la commune, les services et médias associés, la diffusion de leur image (photographies ou films), prises au cours de la soirée sur tout support dans le but d'assurer la promotion de cette soirée et cela sans contrepartie.

ARTICLE 5 : Responsabilité de l'organisateur

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la scène ouverte à tout moment, en cas de force majeure, de mauvaises conditions météorologiques, par manque de participants et pour tout autre circonstance l'obligeant et cela sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

ARTICLE 6 : Calendrier

Clôture des inscriptions : **le 26 avril 2025.**

Signature
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Date :